

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2009**

L'an deux mille neuf, le six février à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme DUGUET, Mme JULIEN-RIVE.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme JULIEN-RIVE  
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI  
M. BOUCHER, M. LANGLOIS, Melle MAUNOURY

M. MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu.

M. le Maire fait part des problèmes de chauffage des locaux municipaux dus au très mauvais état de la cheminée qu'il faudra changée au printemps.

On passe à l'ordre du jour.

### ***1. ORGANISATION DES GARDES MEDICALES – MOTION***

Monsieur le Maire rappelle que le 15 décembre dernier, une réunion organisée à l'initiative conjointe du docteur LEVENTOUX et de la municipalité d'Eymoutiers ayant pour thème principal « La médecine d'urgence à Eymoutiers » s'est tenue à la salle des fêtes. Malgré une publicité limitée, cette soirée, animée par le docteur CAILLOCE, médecin responsable du SAMU de Limoges, le docteur MATHE, médecin-chef des pompiers de la Haute-Vienne, les docteurs LEVENTOUX et BORDERIE, médecins libéraux et par ailleurs médecins capitaines du centre de secours d'Eymoutiers, a rassemblé plus de 250 personnes particulièrement attentives aux exposés successifs et notamment celui relatif à l'organisation d'un futur service de garde sur notre territoire.

La Ministre de la santé a en effet demandé aux préfets de procéder au redécoupage des secteurs de garde médicale. En Haute-Vienne, le nombre de ces secteurs devraient subitement passer de 31 à 17 ce que le Conseil Général, lors de sa séance du 19 décembre 2008, n'a pas manqué de dénoncer à l'unanimité.

Lors d'une réunion des médecins du sud du département, organisée le 9 décembre 2008 à Nexon sous l'égide de l'Ordre des Médecins, réunion à laquelle participait le docteur BORDERIE, l'organisation suivante a été validée :

- pour le territoire « Monts et Barrages » qui englobe les cantons de Chateauneuf-la-Forêt, St-Léonard-de-Noblat, Eymoutiers plus quelques communes limitrophes qui y seront rattachées, le médecin de garde serait désormais basé à la Maison de retraite de Bujaleuf de 20 heures à minuit la semaine et de 8 heures à minuit le week-end.

- après minuit, l'accueil téléphonique du « 15 » organiserait la prise en charge des malades en faisant notamment appel aux pompiers volontaires du territoire ce qui risque d'entraîner une augmentation sensible de leurs interventions.

Dans sa délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Général de la Haute-Vienne a également dénoncé ce nouveau transfert de responsabilité sur les services du S.D.I.S. et, par voie de conséquence, les charges supplémentaires pour le Département et les communes.

Le médecin de garde ne se déplaçant plus, il appartiendra aux patients d'aller à Bujaleuf par leurs propres moyens. Ainsi, à titre d'exemple, après avoir consulté le médecin et s'être rendu à la pharmacie de garde qui pourra se situer à la Croisille-sur-Briance ou à Linards, un malade originaire de Rempnat, aura effectué un périple de 100 km.

Outre la longueur des trajets que devront effectuer les malades sur des routes rendues souvent difficiles en période hivernale, cette organisation s'avère totalement incompatible avec les impératifs de sécurité sanitaire.

Les craintes sont d'autant plus grandes que notre territoire accueille, outre une population particulièrement âgée, une cinquantaine de pensionnaires du Centre d'Aide par le Travail, un nombre important d'adultes handicapés à domicile dont la récente création du SAPHAD a mis à jour la grande précarité, sans oublier l'EHPAD d'Eymoutiers où en 2008, 40 appels d'urgence ont été effectués sur les seuls week-ends.

Le Maire souligne enfin que notre territoire compte actuellement sept médecins et quatre pharmacies ce qui semble permettre de maintenir un service de garde de proximité et justifie, pour le moins, qu'une réflexion sérieuse soit engagée sur le sujet. Il ajoute que ce constat ne doit cependant pas masquer les inquiétudes pour l'avenir du secteur médical en milieu rural. C'est la raison pour laquelle, afin de favoriser l'accueil de jeunes et nouveaux professionnels de santé, les élus de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ont souhaité engager une étude sur l'opportunité de créer une maison pluridisciplinaire de santé.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- dénonce le caractère inacceptable de cette situation et manifeste son inquiétude quant aux difficultés que ne manquerait pas d'entraîner cette nouvelle organisation.
- regrette que ce projet de réorganisation soit mis en place sans concertation avec les élus locaux, sans information et sans prise en compte des spécificités de chaque territoire et en particulier de celles des communes de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,
- refuse que les habitants de ce territoire soient considérés comme des citoyens de seconde zone,
- appelle la population à se mobiliser massivement, notamment par le biais de pétitions voire de manifestations, pour soutenir les initiatives des élus contre ce projet qui met en place une médecine à deux vitesses en distinguant une fois de plus les « citoyens des champs » des « citoyens des villes ».
- redoute que cette mesure, s'ajoutant à la disparition progressive des services publics et des services au public, ne constitue un élément supplémentaire de nature à dissuader de nouveaux habitants de s'installer sur notre secteur et à aggraver la désertification rurale.
- demande à Madame le Préfet de revenir sur l'organisation proposée en prenant en compte les spécificités de notre secteur.

### **2. Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques du haut du Bourg - Etude SEHV**

M. le Maire fait part des études réalisées par le Syndicat Energies Haute-Vienne concernant l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le haut du Bourg, associé à la réfection de l'éclairage public. Une première étude de 350 ml entre la maison de M. TIXIER, route du Grand Pré, et la mairie fait apparaître une dépense de 76 923 € dont 14 840 € serait à la charge de la Commune. Une seconde étude de 450 ml entre la maison de M. TIXIER et le chemin desservant les maisons de M. BOUCHER et Mme SMITH, fait apparaître une dépense de 111 082 € dont 22 226 € serait à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix retient la seconde étude et demande la programmation des travaux par le SEHV.

### **3. Augmentation des tarifs eau**

M. le Maire propose une augmentation des tarifs eau liée à l'augmentation du coût de la vie et aux directives de l'agence de l'eau pour la redevance pollution.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, dit que les nouveaux tarifs de vente d'eau potable au 1<sup>er</sup> mars 2009 seront les suivants :

Abonnement : **24,48 €/an**

De 0 à 219 m<sup>3</sup> consommés : **0,74 €/m<sup>3</sup>**

De 220 m<sup>3</sup> à plus : **0,52 €/m<sup>3</sup>**

Pour le Camping des Souais : **1,30 €/m3**

Redevance pour pollution domestique : **0,088 €/m3**

#### **4. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 décembre 2008 ;

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

| CADRES D'EMPLOIS | GRADES                     | TAUX (%)     |
|------------------|----------------------------|--------------|
| <b>REDACTEUR</b> | <b>REDACTEUR PRINCIPAL</b> | <b>100 %</b> |

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des voix.

#### **5. Suppression du Poste de Rédacteur – Création d'un poste de Rédacteur Principal - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il s'avère que l'actuel rédacteur est promouvable par avancement de grade au poste de rédacteur principal.

M. le Maire propose la création de ce poste.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
- sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) décident de créer à compter du **1<sup>er</sup> mars 2009** un emploi de **Rédacteur Principal à temps non complet : 20/35<sup>ème</sup>** hebdomadaire et décident de supprimer l'emploi de rédacteur à la même date.

2°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 comme suit :

- un agent de maîtrise principal titulaire à temps complet (35/35 h)
- un adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet (35/35 h)
- un rédacteur principal à temps non complet (20/35 h)
- un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à temps non complet (11/35 h)

3°) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

#### **6 . Régime indemnitaire – Heures supplémentaires - Rédacteur Principal**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 mars 2007, le Conseil Municipal avait

institué un régime indemnitaire (heures supplémentaires) pour une partie du personnel communal. Le tableau des effectifs ayant été modifié depuis cette date il propose de rajouter dans la filière administrative les agents relevant du cadre d'emploi de Rédacteur Principal effectuant les tâches d'accueil, secrétariat, état civil, gestion du budget, suivi des réunions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve cette proposition qui s'appliquera dans les mêmes termes que la délibération du 23 mars 2007 à compter du 1er mars 2009.

### ***7. Attribution de subvention - Voyage scolaire***

M. le Maire fait part de la demande de subvention de Mme Anne Laure RICHARD Professeur des écoles à Bujaleuf, sollicitant une subvention pour permettre l'organisation d'un séjour à Lathus les 6 et 7 avril prochains pour la classe de maternelle du RPI. 2 enfants de Cheissoux sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accorder une subvention de 20 € par enfant et s'engage à prévoir la dépense de 40 € au budget 2009.

Concernant le RPI, Mme ZUKOWSKI précise que les enseignantes n'ont pas souhaité avoir un spectacle « Coquelicot » cette année.

### ***8. Attribution de subvention - ANACR Eymoutiers***

M. le Maire fait part de la demande de subvention du Comité Cantonal de l'A.N.A.C.R. d'Eymoutiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de lui accorder une subvention de 50 € au titre de l'année 2009 et s'engage à inscrire cette dépense au budget 2009.

### ***9. Diminution de la recette taxe d'habitation***

M. le Maire informe l'assemblée que la recette de la taxe d'habitation est inférieure à la prévision. Des explications seront demandées aux services fiscaux.

### ***10. Commission des travaux***

La prochaine réunion de la commission des travaux est fixée au lundi 16 février à 20 h 30. A l'ordre du jour : clôture de la réserve incendie, voirie, cheminée chaudière, restructuration des locaux municipaux : demande d'étude à l'ADAC, aménagement de l'entrée du cimetière.

### ***11. Attribution de subvention - Ostensions 2009***

Mme THIERIOT informe l'assemblée sur les Ostensions 2009. Cette manifestation à caractère religieux aura lieu cette année sur le canton d'Eymoutiers sur le quel elle n'a pas eu lieu depuis la seconde guerre mondiale.

Le Comité d'Organisation sollicite une subvention auprès de toutes les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 3 voix contre, décide d'accorder une subvention de 30 € au Comité d'Organisation des Ostensions à Eymoutiers.

### ***12. Salle des Associations***

Lors des réunions et manifestations il est fait mention de la salle du restaurant scolaire. Il serait judicieux de la renommer salle des associations.

### ***13. Attribution de numéro aux maisons***

Suite aux problèmes rencontrés par les livreurs et les services de secours pour trouver les adresses exactes des habitants de Cheissoux, Mme DUGUET pense qu'il serait judicieux de faire numéroter les maisons. Des renseignements seront pris sur la procédure et les éventuelles aides.

### ***14. Problème de vitesse dans le Bourg.***

Le problème de vitesse des véhicules dans le Bourg est à nouveau abordé, ainsi que la pose de nouveaux panneaux. M. le Maire rappelle que les services de la gendarmerie lors de contrôles, n'ont pas constaté de dépassement de la vitesse autorisée. De plus on ne peut multiplier les panneaux aux entrées du Bourg.

### ***15. Taxi car Monts et Barrages***

M. le Maire rappelle le nouveau fonctionnement des Taxi Car Monts et Barrages qui transporteront les demandeurs à la gare de St Léonard pour se rendre à Limoges. Après en avoir débattu, l'assemblée pense qu'il serait judicieux de modifier les horaires afin qu'on puisse prendre le train du matin. M. le Maire en fera part au syndicat Monts et Barrages.

### ***16. Taxe sur les ordures ménagères***

Mme ZUKOWSKI souligne à nouveau le manque d'équité entre les administrés que représente la taxe sur les ordures ménagères par rapport au système de la redevance. Ne serait-il pas possible d'y revenir ?

M. le Maire rappelle que lors du choix de la mise en place de cette taxe par la Communauté de Communes, il a voté contre et ce système a été retenu à 1 voix prêt.

### ***17. Eclairage de l'Eglise***

M. MERLIAUD fait part de la demande de M. ROBERT qui souhaiterait la mise en place d'un éclairage pour mettre en valeur la façade de l'Eglise. M. le Maire rappelle qu'il y a quelques années le Conseil Municipal n'avait pas souhaité être inscrit dans la programmation de Monts et Barrages pour ce type d'action.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,